

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 17  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 20

**Séance du 26 Juin 2024**

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt-Six du mois de Juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt du mois de Juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

**Étaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; SEMPASTOUS Jean-Paul  
Mmes BARON Marie-Paule ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DELANNOY Delphine ; HUILLET Paule

**Étaient absents :** Mme CUILHE Sandrine  
Mme DUBARRY Béatrice

**Excusés :** Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme COLORADO Béatrice  
Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule  
M. DUPONT Raymond a donné procuration à Mme CORONADO Danièle  
M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean  
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. ERRAÇARRET Dominique a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2024 étant approuvé.

Délibération N° D38/2024

Code 5-3

**Remplacement suite à sa démission de Mme Françoise TROUILH comme représentante de la commune au sein du syndicat Enfance-Jeunesse Soues/Barbazan-Debat**

**Exposé des motifs :**

Mme CORONADO explique que Mme TROUILH, devant l'impossibilité d'assister aux réunions du Conseil d'administration du SIEJ, en raison de conflits d'emploi du temps, a présenté sa démission.

Elle précise qu'au sein de la Commission Scolaire, Mme Colette CAMES a fait acte de candidature. Mme CORONADO propose donc au Conseil municipal de désigner Mme Colette CAMES comme représentante de la commune au sein du Syndicat Intercommunal Enfance Jeunesse Soues/Barbazan-Debat en remplacement de Mme Françoise TROUILH, démissionnaire.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts constitutifs du Syndicat Intercommunal Enfance Jeunesse Soues/Barbazan-Debat,

**Considérant** la démission de Mme Françoise TROUILH,

**Considérant** que Mme Colette CAMES est seule à s'être portée candidate pour le remplacement à pourvoir,

**Où** l'exposé de Mme l'Adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La démission de Mme Françoise TROUILH est acceptée.

**Article 2 :**

Mme Colette CAMES est désignée représentante de la commune au sein du Syndicat Intercommunal Enfance Jeunesse Soues/Barbazan-Debat en remplacement de Mme Françoise TROUILH, démissionnaire.

**Article 3 :**

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Le Maire,  
Roger LESCOUTE